

MAUBOURGUET

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

ID : 065-216503045-20230330-DE_2023_13-DE

S²LO

Séance du 30/03/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 14

Nombre de suffrages : 18

Date de convocation

24/03/2023

Date d'affichage

24/03/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. NADAL Jean.

Etaient présents :

Mme BARADAT Mireille, Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille, Mme BOUDA Mériem, M. BOUNNEAU-LAVEDAN Pascal, Mme CARCHAN Isabelle, M. DOUSSAU Sylvain, Mme DUBERTRAND Sylvie, M. GUERRA Henri, Mme LAFOURCADE Elisabeth, M. LASSALLE Jean-Louis, M. MENJOULOU Yves, M. MOUSSAOUI Mohamed, M. NADAL Jean, M. RENON Pierre

Procuration(s) :

Mme LE NOAC'H Cathy donne pouvoir à Mme CARCHAN Isabelle, Mme TOUZANNE Valérie donne pouvoir à M. MENJOULOU Yves, M. MANHES Pierre donne pouvoir à Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille, Mme DUBERTRAND Christine donne pouvoir à Mme BARADAT Mireille

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme DUBERTRAND Christine, M. LAMOTHE Patrick, Mme LE NOAC'H Cathy, M. MANHES Pierre, Mme TOUZANNE Valérie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille

Numéro interne de l'acte : DE_2023_13

Objet : Affectation de résultats Commune

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget de la Commune 2022, Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022 Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	535 954,35
- un excédent reporté de :	1 988 370,32
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	2 524 324,67
- un déficit d'investissement de :	102 761,81
- un excédent des restes à réaliser de :	707 274,57

Soit un besoin de financement de : **810 036,38**

Il est demandé au Conseil Municipal d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT **2 524 324,67**

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) **810 036,38**

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) **1 714 288,29**

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT **102 761,81**

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à MAUBOURGUET
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,



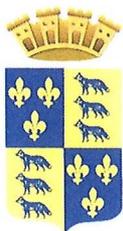
Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

ID : 065-216503045-20230330-DE_2023_13-DE

S²LO



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

ID : 065-216503045-20230330-DE_2023_14-DE

S²LOW

Séance du 30/03/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 14

Nombre de suffrages : 18

Date de convocation

24/03/2023

Date d'affichage

24/03/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. NADAL Jean.

Étaient présents :

Mme BARADAT Mireille, Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille, Mme BOUDA Mériem, M. BOUNNEAU-LAVEDAN Pascal, Mme CARCHAN Isabelle, M. DOUSSAU Sylvain, Mme DUBERTRAND Sylvie, M. GUERRA Henri, Mme LAFOURCADE Elisabeth, M. LASSALLE Jean-Louis, M. MENJOULOU Yves, M. MOUSSAOUI Mohamed, M. NADAL Jean, M. RENON Pierre

Procuration(s) :

Mme LE NOAC'H Cathy donne pouvoir à Mme CARCHAN Isabelle, Mme TOUZANNE Valérie donne pouvoir à M. MENJOULOU Yves, M. MANHES Pierre donne pouvoir à Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille, Mme DUBERTRAND Christine donne pouvoir à Mme BARADAT Mireille

Étai(ent) absent(s) :

Étai(ent) excusé(s) :

Mme DUBERTRAND Christine, M. LAMOTHE Patrick, Mme LE NOAC'H Cathy, M. MANHES Pierre, Mme TOUZANNE Valérie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille

Numéro interne de l'acte : DE_2023_14

Objet : Fongibilité des crédits

Par délibération en date du 06/04/2022, le conseil municipal a délibéré sur la mise en œuvre de la nomenclature M57 pour le vote du budget principal de la commune.

La mise en œuvre de cette nomenclature budgétaire et comptable permet de mettre en place un assouplissement de gestion encadré des virements de crédits entre chapitres budgétaires.

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet en effet de disposer de davantage de souplesse budgétaire puisqu'elle permet au Conseil municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que les décisions prises par le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT (délégation du conseil au maire).

Cette disposition permet notamment d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaires entre chaque chapitre budgétaire (chapitres budgétaires classiques et chapitres opération) afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global des sections.

Le conseil municipal doit décider du taux de fongibilité accordé au maire annuellement à l'occasion du vote du budget.

Vu la délibération du 17 septembre 2021 relative à la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2022 ;

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire au titre du budget 2023 à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de **7.5%** des dépenses réelles de chaque section (fonctionnement et investissement) comme suit :

- de **7,5%** des dépenses réelles en section de fonctionnement
- de **7,5%** des dépenses réelles en section d'investissement

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 15, Contre : 0, Abstention : 3)

Pour : Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille, Mme BOUDA Mériem, M. BOUNNEAU-LAVEDAN Pascal, Mme CARCHAN Isabelle, M. DOUSSAU Sylvain, Mme DUBERTRAND Sylvie, M. GUERRA Henri, Mme LAFOURCADE Elisabeth, M. LASSALLE Jean-Louis, M. MENJOULOU Yves, M. NADAL Jean, M. RENON Pierre, Mme LE NOAC'H Cathy (représentée par Mme CARCHAN Isabelle), M. MANHES Pierre (représenté par Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille), Mme TOUZANNE Valérie (représentée par M. MENJOULOU Yves)

Contre :

Abstention : Mme BARADAT Mireille, M. MOUSSAOUI Mohamed, Mme DUBERTRAND Christine (représentée par Mme BARADAT Mireille)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à MAUBOURGUET
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,



Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le 
ID : 065-216503045-20230330-DE_2023_14-DE



MAUBOURGUET

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

ID : 065-216503045-20230330-DE_2023_15-DE

S'LO

Séance du 30/03/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 14

Nombre de suffrages : 18

Date de convocation

24/03/2023

Date d'affichage

24/03/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. NADAL Jean.

Etaient présents :

Mme BARADAT Mireille, Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille, Mme BOUDA Mériem, M. BOUNNEAU-LAVEDAN Pascal, Mme CARCHAN Isabelle, M. DOUSSAU Sylvain, Mme DUBERTRAND Sylvie, M. GUERRA Henri, Mme LAFOURCADE Elisabeth, M. LASSALLE Jean-Louis, M. MENJOULOU Yves, M. MOUSSAOUI Mohamed, M. NADAL Jean, M. RENON Pierre

Procuration(s) :

Mme LE NOAC'H Cathy donne pouvoir à Mme CARCHAN Isabelle, Mme TOUZANNE Valérie donne pouvoir à M. MENJOULOU Yves, M. MANHES Pierre donne pouvoir à Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille, Mme DUBERTRAND Christine donne pouvoir à Mme BARADAT Mireille

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme DUBERTRAND Christine, M. LAMOTHE Patrick, Mme LE NOAC'H Cathy, M. MANHES Pierre, Mme TOUZANNE Valérie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille

Numéro interne de l'acte : DE_2023_15

Objet : Vote des taux

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Il précise que conformément au 1° du 4 du J du I de l'article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, par dérogation à l'article 1636B sexies précité, le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés

non affectés à l'habitation principale est gelé en 2021 et 2022 au niveau du taux de 2019 et n'a pas à être voté par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire rappelle que par délibérations DE_2021_30 du 7 avril 2021 et DE_2022_25 du 15 avril 2022, le Conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 38,55 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 54,01 %

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée délibérante de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2023 et de faire comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 38,55 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 54,01 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (TH) : 11,05 %

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 15, Contre : 3, Abstention : 0)

Pour : Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille, Mme BOUDA Mériem, M. BOUNNEAU-LAVEDAN Pascal, Mme CARCHAN Isabelle, M. DOUSSAU Sylvain, Mme DUBERTRAND Sylvie, M. GUERRA Henri, Mme LAFOURCADE Elisabeth, M. LASSALLE Jean-Louis, M. MENJOULOU Yves, M. NADAL Jean, M. RENON Pierre, Mme LE NOAC'H Cathy (représentée par Mme CARCHAN Isabelle), M. MANHES Pierre (représenté par Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille), Mme TOUZANNE Valérie (représentée par M. MENJOULOU Yves)
Contre : Mme BARADAT Mireille, M. MOUSSAOUI Mohamed, Mme DUBERTRAND Christine (représentée par Mme BARADAT Mireille)

Abstention :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à MAUBOURGUET
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,



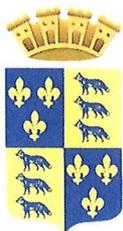
Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

ID : 065-216503045-20230330-DE_2023_15-DE

S²LO



MAUBOURGUET

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

ID : 065-216503045-20230330-DE_2023_17-DE



Séance du 30/03/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 14

Nombre de suffrages : 18

Date de convocation

24/03/2023

Date d'affichage

24/03/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. NADAL Jean.

Etaient présents :

Mme BARADAT Mireille, Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille, Mme BOUDA Mériem, M. BOUNNEAU-LAVEDAN Pascal, Mme CARCHAN Isabelle, M. DOUSSAU Sylvain, Mme DUBERTRAND Sylvie, M. GUERRA Henri, Mme LAFOURCADE Elisabeth, M. LASSALLE Jean-Louis, M. MENJOULOU Yves, M. MOUSSAOUI Mohamed, M. NADAL Jean, M. RENON Pierre

Procuration(s) :

Mme LE NOAC'H Cathy donne pouvoir à Mme CARCHAN Isabelle, Mme TOUZANNE Valérie donne pouvoir à M. MENJOULOU Yves, M. MANHES Pierre donne pouvoir à Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille, Mme DUBERTRAND Christine donne pouvoir à Mme BARADAT Mireille

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme DUBERTRAND Christine, M. LAMOTHE Patrick, Mme LE NOAC'H Cathy, M. MANHES Pierre, Mme TOUZANNE Valérie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille

Numéro interne de l'acte : DE_2023_17

Objet : Budget Primitif Commune 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du Budget communal ;

Vu l'Instruction comptable M 57 applicable aux communes ;

Vu la délibération approuvant le Compte de Gestion 2022 ;

Vu la délibération approuvant le Compte Administratif 2022 ;

Vu la délibération approuvant l'Affectation des résultats 2022 ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 23 mars 2023 ;

Considérant la présentation faite par Monsieur l'Adjoint aux Finances ;

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- De voter le Budget Primitif 2023 de la Commune :

- Par chapitre pour la section de fonctionnement sans vote formel pour chacun des chapitres ;
- Par chapitre pour la section d'investissement sans vote formel pour chacun des chapitres ;

- D'adopter le Budget Primitif 2023 de la Commune comme suit :

Fonctionnement

o Dépenses :	4 604 159.89 €
o Recettes :	4 604 159.89 €

Investissement

o Dépenses	3 314 731.97 €
o Recettes	3 314 731.97 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à MAUBOURGUET
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,



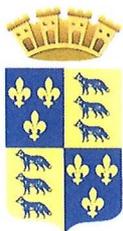
Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

ID : 065-216503045-20230330-DE_2023_17-DE





DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

ID : 065-216503045-20230330-DE_2023_18-DE



Séance du 30/03/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 14

Nombre de suffrages : 14

Date de convocation

24/03/2023

Date d'affichage

24/03/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. NADAL Jean.

Etaient présents :

Mme BARADAT Mireille, Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille, Mme BOUDA Mériem, M. BOUNNEAU-LAVEDAN Pascal, Mme CARCHAN Isabelle, M. DOUSSAU Sylvain, Mme DUBERTRAND Sylvie, M. GUERRA Henri, Mme LAFOURCADE Elisabeth, M. LASSALLE Jean-Louis, M. MENJOULOU Yves, M. MOUSSAOUI Mohamed, M. NADAL Jean, M. RENON Pierre

Procuration(s) :

Mme LE NOAC'H Cathy donne pouvoir à Mme CARCHAN Isabelle, Mme TOUZANNE Valérie donne pouvoir à M. MENJOULOU Yves, M. MANHES Pierre donne pouvoir à Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille, Mme DUBERTRAND Christine donne pouvoir à Mme BARADAT Mireille

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme DUBERTRAND Christine, M. LAMOTHE Patrick, Mme LE NOAC'H Cathy, M. MANHES Pierre, Mme TOUZANNE Valérie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille

Numéro interne de l'acte : DE_2023_18

Objet : Convention d'objectifs 2023 - Les Bouscarrets

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu une la demande formulée par l'association « les Bouscarret's » aux fins d'obtenir une subvention de fonctionnement.

Cette dernière, dont le montant dépasse 23 000€ doit faire l'objet d'une convention d'objectifs (créée par la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire - art. 59) adoptée par délibération du conseil municipal.

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la commune apporte son soutien financier à l'association Les Bouscarret's :

- l'association Les Bouscarret's s'engage à mettre en place des stages et à organiser des séjours, pour les jeunes de 11 à 17 ans,
- Pour sa part, la Ville de Maubourguet s'engage à soutenir financièrement, à mettre à disposition des locaux pour la réalisation de ces activités,

- La Commune attribue à l'association une subvention de fonctionnement de 33 600 € pour l'année civile.
- La Commune met à disposition de l'association Les Bouscarret's les infrastructures sportives suivantes : aire polyvalente, vestiaire de la piscine, terrain de rugby et vestiaires, terrain de foot du collège et les vestiaires, le gymnase du collège, la salle de danse du Centre Culturel, le terrain annexe du camping et les vestiaires.
- L'utilisation de ces locaux et du matériel est accordée à titre gratuit.
- La Commune accepte de mettre à disposition un agent de la Collectivité. Elle s'engage à informer l'association, dès que possible de toute absence de son agent mis à disposition. La mise à disposition de son agent fait l'objet d'une convention spécifique.
- Cette convention est conclue pour une durée d'un an, soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 date à laquelle elle prendra fin automatiquement.

Aussi, il convient de signer une convention d'objectifs avec l'association « les Bouscarret's » portant sur l'allocation d'une subvention de fonctionnement supérieure à 23 000 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- De l'autoriser à signer ladite convention avec l'association « les Bouscarret's »
- De régler à l'association la somme de 33 600 €.
- De dire que la dépense est inscrite à l'article 6574 du Budget Commune.

VOTE : Après en avoir délibéré par 14 voix pour et 4 personnes n'ayant pas pris part au vote (Mme DUBERTRAND Sylvie, Mme BOUDA Mériem, Mme LAFOURCADÉ Elisabeth et M. RENON Pierre), la délibération est adoptée à l'unanimité

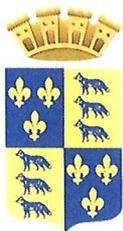
Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
 Ont signé au registre les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme.
 Fait à MAUBOURGUET
 Le Maire,

Le Secrétaire de séance,



Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 065-216503045-20230330-DE_2023_18-DE

S²LO



MAUBOURGUET

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

ID : 065-216503045-20230330-DE_2023_19-DE



Séance du 30/03/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 14

Nombre de suffrages : 17

Date de convocation

24/03/2023

Date d'affichage

24/03/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. NADAL Jean.

Étaient présents :

Mme BARADAT Mireille, Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille, Mme BOUDA Mériem, M. BOUNNEAU-LAVEDAN Pascal, Mme CARCHAN Isabelle, M. DOUSSAU Sylvain, Mme DUBERTRAND Sylvie, M. GUERRA Henri, Mme LAFOURCADE Elisabeth, M. LASSALLE Jean-Louis, M. MENJOULOU Yves, M. MOUSSAOUI Mohamed, M. NADAL Jean, M. RENON Pierre

Procuration(s) :

Mme LE NOAC'H Cathy donne pouvoir à Mme CARCHAN Isabelle, Mme TOUZANNE Valérie donne pouvoir à M. MENJOULOU Yves, M. MANHES Pierre donne pouvoir à Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille, Mme DUBERTRAND Christine donne pouvoir à Mme BARADAT Mireille

Étai(ent) absent(s) :

Étai(ent) excusé(s) :

Mme DUBERTRAND Christine, M. LAMOTHE Patrick, Mme LE NOAC'H Cathy, M. MANHES Pierre, Mme TOUZANNE Valérie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille

Numéro interne de l'acte : DE_2023_19

Objet : Convention d'objectifs 2023 - SOM

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu la demande formulée par l'association « le Stade Omnisports Maubourguétois » dit le SOM, aux fins d'obtenir une subvention de fonctionnement.

Cette dernière, dont le montant dépasse 23 000€ doit faire l'objet d'une convention d'objectifs (créée par la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire - art. 59) adoptée par délibération du conseil municipal.

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la commune apporte son soutien financier à l'association le « SOM » :

- Le S.O.M s'engage à encourager les pratiques sportives auprès de la jeunesse et de tout public à Maubourguet et à mettre en œuvre, à cette fin, tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution

- Pour sa part, la Ville de Maubourguet s'engage à soutenir financièrement, à mettre à disposition des locaux pour la réalisation de ces activités,
- La Commune attribue à l'association une subvention de fonctionnement de 33 000 € pour l'année civile.
- La Commune met à disposition de l'association « le SOM » les infrastructures sportives suivantes : aire polyvalente, vestiaire de la piscine, terrain de rugby et vestiaires, terrain de foot du collège et les vestiaires, le gymnase du collège, la salle de danse du Centre Culturel, le terrain annexe du camping et les vestiaires.
- L'utilisation de ces locaux et du matériel est accordée à titre gratuit.
- Cette convention est conclue pour une durée d'un an, soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 date à laquelle elle prendra fin automatiquement.

Aussi, il convient de signer une convention d'objectifs avec l'association « le SOM » portant sur l'allocation d'une subvention de fonctionnement supérieure à 23 000 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- De l'autoriser à signer ladite convention avec l'association « le SOM »,
- De régler à l'association la somme de 33 000 €.
- De dire que la dépense est inscrite à l'article 6574 du Budget Commune.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à MAUBOURGUET
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,



Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 065-216503045-20230330-DE_2023_19-DE

S²LO



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

ID : 065-216503045-20230330-DE_2023_20-DE



Séance du 30/03/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 14

Nombre de suffrages : 17

Date de convocation

24/03/2023

Date d'affichage

24/03/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. NADAL Jean.

Etaient présents :

Mme BARADAT Mireille, Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille, Mme BOUDA Mériem, M. BOUNNEAU-LAVEDAN Pascal, Mme CARCHAN Isabelle, M. DOUSSAU Sylvain, Mme DUBERTRAND Sylvie, M. GUERRA Henri, Mme LAFOURCADE Elisabeth, M. LASSALLE Jean-Louis, M. MENJOULOU Yves, M. MOUSSAOUI Mohamed, M. NADAL Jean, M. RENON Pierre

Procuration(s) :

Mme LE NOAC'H Cathy donne pouvoir à Mme CARCHAN Isabelle, Mme TOUZANNE Valérie donne pouvoir à M. MENJOULOU Yves, M. MANHES Pierre donne pouvoir à Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille, Mme DUBERTRAND Christine donne pouvoir à Mme BARADAT Mireille

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme DUBERTRAND Christine, M. LAMOTHE Patrick, Mme LE NOAC'H Cathy, M. MANHES Pierre, Mme TOUZANNE Valérie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille

Numéro interne de l'acte : DE_2023_20

Objet : Subvention exceptionnelle - Les 7 Chandelles

Monsieur le Maire explique que l'association « les 7 Chandelles », ancrée dans le Pays du Val d'Adour depuis 1995, agit sur son environnement local et réalise un travail de proximité avec notamment, la diffusion de spectacles, des ateliers de formation, des troupes amateurs qui sillonnent le territoire.

L'association des 7 Chandelles participe activement à l'offre culturelle sur notre territoire notamment par la programmation d'une série de spectacles.

C'est dans ce cadre qu'une convention est à intervenir entre la commune et l'association des 7 Chandelles afin de définir les conditions d'octroi de la subvention exceptionnelle.

La commune apporte son soutien à l'association « les 7 Chandelles » pour organiser et programmer la prochaine saison théâtrale :

- En mettant à disposition gratuitement, la salle de spectacles et son équipement technique pour la réalisation de ces activités,
- En attribuant à l'association une subvention exceptionnelle de 7 000 €,

Aussi, il convient de signer une convention d'objectifs avec l'association « les 7 Chandelles » portant sur l'allocation d'une subvention exceptionnelle,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- De l'autoriser à signer ladite convention avec l'association « les 7 Chandelles »,
- De régler à l'association la somme exceptionnelle de 7 000 €.
- De dire que la dépense est inscrite à l'article 6574 du Budget Commune.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

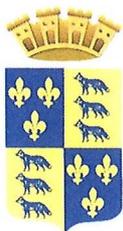
Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à MAUBOURGUET
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,



Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 065-216503045-20230330-DE_2023_20-DE

S²LOW



MAUBOURGUET

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

ID : 065-216503045-20230330-DE_2023_22-DE



Séance du 30/03/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 14

Nombre de suffrages : 18

Date de convocation

24/03/2023

Date d'affichage

24/03/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. NADAL Jean.

Étaient présents :

Mme BARADAT Mireille, Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille, Mme BOUDA Mériem, M. BOUNNEAU-LAVEDAN Pascal, Mme CARCHAN Isabelle, M. DOUSSAU Sylvain, Mme DUBERTRAND Sylvie, M. GUERRA Henri, Mme LAFOURCADE Elisabeth, M. LASSALLE Jean-Louis, M. MENJOULOU Yves, M. MOUSSAOUI Mohamed, M. NADAL Jean, M. RENON Pierre

Procuration(s) :

Mme LE NOAC'H Cathy donne pouvoir à Mme CARCHAN Isabelle, Mme TOUZANNE Valérie donne pouvoir à M. MENJOULOU Yves, M. MANHES Pierre donne pouvoir à Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille, Mme DUBERTRAND Christine donne pouvoir à Mme BARADAT Mireille

Étai(ent) absent(s) :

Étai(ent) excusé(s) :

Mme DUBERTRAND Christine, M. LAMOTHE Patrick, Mme LE NOAC'H Cathy, M. MANHES Pierre, Mme TOUZANNE Valérie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille

Numéro interne de l'acte : DE_2023_22

Objet : Subvention exceptionnelle - Lescar V Sprint

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu la demande formulée par l'association « Lescar V Sprint » aux fins d'organiser la manifestation sportive dénommée « Tour du Piémont Pyrénéen ».

La Commune a été choisie comme ville départ d'une étape du Tour du Piémont Pyrénéen qui aura lieu le 13 août 2023.

Aussi, il convient de signer une convention avec l'association « Lescar V Sprint » portant sur l'organisation de l'événement.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- De l'autoriser à signer ladite convention avec l'association « Lescar V Sprint »

- De régler à l'association la participation exceptionnelle de 3 500 €.
- De dire que la dépense est inscrite à l'article 6574 du Budget Commune.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à MAUBOURGUET
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,



Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

ID : 065-216503045-20230330-DE_2023_22-DE





MAUBOURGUET

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

ID : 065-216503045-20230330-DE_2023_23-DE



Séance du 30/03/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 14

Nombre de suffrages : 18

Date de convocation

24/03/2023

Date d'affichage

24/03/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. NADAL Jean.

Etaient présents :

Mme BARADAT Mireille, Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille, Mme BOUDA Mériem, M. BOUNNEAU-LAVEDAN Pascal, Mme CARCHAN Isabelle, M. DOUSSAU Sylvain, Mme DUBERTRAND Sylvie, M. GUERRA Henri, Mme LAFOURCADE Elisabeth, M. LASSALLE Jean-Louis, M. MENJOULOU Yves, M. MOUSSAOUI Mohamed, M. NADAL Jean, M. RENON Pierre

Procurator(s) :

Mme LE NOAC'H Cathy donne pouvoir à Mme CARCHAN Isabelle, Mme TOUZANNE Valérie donne pouvoir à M. MENJOULOU Yves, M. MANHES Pierre donne pouvoir à Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille, Mme DUBERTRAND Christine donne pouvoir à Mme BARADAT Mireille

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme DUBERTRAND Christine, M. LAMOTHE Patrick, Mme LE NOAC'H Cathy, M. MANHES Pierre, Mme TOUZANNE Valérie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille

Numéro interne de l'acte : DE_2023_23

Objet : Subvention exceptionnelle - Les Copains

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu la demande formulée par l'association « Les Copains » aux fins d'organiser un événement musical dénommé « Electro Corner ».

Il s'agira du premier festival de musique électronique de la région, prévu sur 2 jours les après-midis et en soirée :

- Le vendredi 7 juillet,
- Le samedi 8 juillet.

L'événement aura lieu dans les arènes de Maubourguet, lieu convivial et accessible.

Les entrées sont payantes avec pass à la journée ou sur les 2 jours et une restauration de type « food trucks gourmets » est prévue.

Le parcours du festivalier débute par l'Eco-Village gratuit, implanté à l'entrée des arènes. Entre concerts, spectacles jeune public et stands variés, l'Eco-Village est un lieu incontournable et dédié à l'exploration gustative où le festivalier peut profiter d'une offre gastronomique responsable, saine, durable et confectionnée avec des produits locaux.

Ce type d'événement est apprécié de toutes les catégories d'âges, que ce soient les plus jeunes mais également chez les quadragénaires.

Les organisateurs s'engagent à respecter la réglementation en vigueur et à prendre toutes mesures de sécurité nécessaires au bon déroulement de la manifestation.

Aussi, il convient de signer une convention avec l'association « Les Copains » portant sur l'organisation de l'événement.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- De l'autoriser à signer ladite convention avec l'association « Les Copains »
- De régler à l'association la somme exceptionnelle de 1 500 €.
- De dire que la dépense est inscrite à l'article 6574 du Budget Commune.

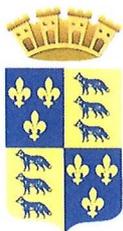
VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à MAUBOURGUET
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,



Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le 
ID : 065-216503045-20230330-DE_2023_23-DE



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

ID : 065-216503045-20230330-DE_2023_24-DE



Séance du 30/03/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 14

Nombre de suffrages : 18

Date de convocation

24/03/2023

Date d'affichage

24/03/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. NADAL Jean.

Etaient présents :

Mme BARADAT Mireille, Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille, Mme BOUDA Mériem, M. BOUNNEAU-LAVEDAN Pascal, Mme CARCHAN Isabelle, M. DOUSSAU Sylvain, Mme DUBERTRAND Sylvie, M. GUERRA Henri, Mme LAFOURCADE Elisabeth, M. LASSALLE Jean-Louis, M. MENJOULOU Yves, M. MOUSSAOUI Mohamed, M. NADAL Jean, M. RENON Pierre

Procuration(s) :

Mme LE NOAC'H Cathy donne pouvoir à Mme CARCHAN Isabelle, Mme TOUZANNE Valérie donne pouvoir à M. MENJOULOU Yves, M. MANHES Pierre donne pouvoir à Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille, Mme DUBERTRAND Christine donne pouvoir à Mme BARADAT Mireille

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme DUBERTRAND Christine, M. LAMOTHE Patrick, Mme LE NOAC'H Cathy, M. MANHES Pierre, Mme TOUZANNE Valérie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille

Numéro interne de l'acte : DE_2023_24

Objet : Création Parcours Emploi Compétences

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal :

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi dans la limite de la valeur du SMIC.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est 20 heures par semaine, la durée du contrat est de 12 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose :

- De créer à compter du 1er juin 2023 un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : missions polyvalentes au sein des services techniques
- Durée du contrat : 12 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 20 h
- Rémunération : SMIC

- De l'autoriser à intervenir à la signature de la convention et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à MAUBOURGUET
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,



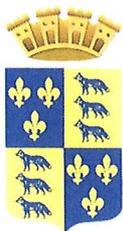
Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

ID : 065-216503045-20230330-DE_2023_24-DE





MAUBOURGUET

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

ID : 065-216503045-20230330-DE_2023_12-DE

S²LO

Séance du 30/03/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 14

Nombre de suffrages : 18

Date de convocation

24/03/2023

Date d'affichage

24/03/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. NADAL Jean.

Etaient présents :

Mme BARADAT Mireille, Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille, Mme BOUDA Mériem, M. BOUNNEAU-LAVEDAN Pascal, Mme CARCHAN Isabelle, M. DOUSSAU Sylvain, Mme DUBERTRAND Sylvie, M. GUERRA Henri, Mme LAFOURCADE Elisabeth, M. LASSALLE Jean-Louis, M. MENJOULOU Yves, M. MOUSSAOUI Mohamed, M. NADAL Jean, M. RENON Pierre

Procuration(s) :

Mme LE NOAC'H Cathy donne pouvoir à Mme CARCHAN Isabelle, Mme TOUZANNE Valérie donne pouvoir à M. MENJOULOU Yves, M. MANHES Pierre donne pouvoir à Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille, Mme DUBERTRAND Christine donne pouvoir à Mme BARADAT Mireille

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme DUBERTRAND Christine, M. LAMOTHE Patrick, Mme LE NOAC'H Cathy, M. MANHES Pierre, Mme TOUZANNE Valérie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille

Numéro interne de l'acte : DE_2023_12

Objet : Affectation de résultats Eau - Assainissement

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif Eau/Assainissement de l'exercice 2022,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation de résultat d'exploitation de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	00,00
- un excédent reporté de :	00,00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	00,00
- un déficit d'investissement de :	700 285,27

- un excédent des restes à réaliser de : **500 860,00**

Soit un besoin de financement de : **199 425,27**

Il est demandé au Conseil Municipal d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT **00,00**

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) **00,00**

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) **00,00**

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT **700 285,27**

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à MAUBOURGUET
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,



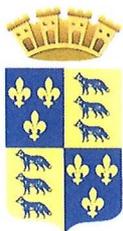
Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

ID : 065-216503045-20230330-DE_2023_12-DE

S²LO



MAUBOURGUET

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

ID : 065-216503045-20230330-DE_2023_16-DE

S'LO

Séance du 30/03/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 14

Nombre de suffrages : 18

Date de convocation

24/03/2023

Date d'affichage

24/03/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. NADAL Jean.

Etaient présents :

Mme BARADAT Mireille, Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille, Mme BOUDA Mériem, M. BOUNNEAU-LAVEDAN Pascal, Mme CARCHAN Isabelle, M. DOUSSAU Sylvain, Mme DUBERTRAND Sylvie, M. GUERRA Henri, Mme LAFOURCADE Elisabeth, M. LASSALLE Jean-Louis, M. MENJOULOU Yves, M. MOUSSAOUI Mohamed, M. NADAL Jean, M. RENON Pierre

Procuration(s) :

Mme LE NOAC'H Cathy donne pouvoir à Mme CARCHAN Isabelle, Mme TOUZANNE Valérie donne pouvoir à M. MENJOULOU Yves, M. MANHES Pierre donne pouvoir à Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille, Mme DUBERTRAND Christine donne pouvoir à Mme BARADAT Mireille

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme DUBERTRAND Christine, M. LAMOTHE Patrick, Mme LE NOAC'H Cathy, M. MANHES Pierre, Mme TOUZANNE Valérie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille

Numéro interne de l'acte : DE_2023_16

Objet : Budget Primitif Eau - Assainissement 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du Budget communal ;

Vu l'Instruction comptable M49 applicable à ce type de budget ;

Vu la délibération approuvant les Comptes de Gestion 2022 ;

Vu la délibération approuvant les Comptes Administratifs 2022 ;

Vu la délibération approuvant l'Affectation des résultats 2022 ;

Considérant la présentation faite par Monsieur l'Adjoint aux Finances ;

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

De voter le Budget Primitif 2023 de l'Eau et de l'Assainissement :

- Par chapitre pour la section de fonctionnement sans vote formel pour chacun des chapitres ;
- Par chapitre pour la section d'investissement sans vote formel pour chacun des chapitres ;

D'adopter le Budget Primitif 2023 de l'Eau et de l'Assainissement comme suit :

Fonctionnement :

o Dépenses :	483 539.00 €
o Recettes :	483 539.00 €

Investissement :

o Dépenses :	1 129 542.27 €
o Recettes :	1 129 542.27 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à MAUBOURGUET
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,



Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le 
ID : 065-216503045-20230330-DE_2023_16-DE



MAUBOURGUET

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

ID : 065-216503045-20230330-DE_2023_21-DE

Séance du 30/03/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 14

Nombre de suffrages : 17

Date de convocation

24/03/2023

Date d'affichage

24/03/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. NADAL Jean.

Étaient présents :

Mme BARADAT Mireille, Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille, Mme BOUDA Mériem, M. BOUNNEAU-LAVEDAN Pascal, Mme CARCHAN Isabelle, M. DOUSSAU Sylvain, Mme DUBERTRAND Sylvie, M. GUERRA Henri, Mme LAFOURCADE Elisabeth, M. LASSALLE Jean-Louis, M. MENJOULOU Yves, M. MOUSSAOUI Mohamed, M. NADAL Jean, M. RENON Pierre

Procuration(s) :

Mme LE NOAC'H Cathy donne pouvoir à Mme CARCHAN Isabelle, Mme TOUZANNE Valérie donne pouvoir à M. MENJOULOU Yves, M. MANHES Pierre donne pouvoir à Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille, Mme DUBERTRAND Christine donne pouvoir à Mme BARADAT Mireille

Étai(ent) absent(s) :

Étai(ent) excusé(s) :

Mme DUBERTRAND Christine, M. LAMOTHE Patrick, Mme LE NOAC'H Cathy, M. MANHES Pierre, Mme TOUZANNE Valérie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille

Numéro interne de l'acte : DE_2023_21

Objet : Subvention exceptionnelle - Maubourguet Toros

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu une demande formulée par l'association « Maubourguet TOROS » aux fins d'organiser la novillada incluse dans le programme des fêtes locales du mois d'août 2023.

Cet événement, très ancré dans le territoire local, permet de promouvoir la culture taurine dont la première animation a eu lieu en 1896.

Il s'agit d'une manifestation avec et autour du taureau qui a lieu aux arènes de Maubourguet.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- De régler à l'association la somme exceptionnelle de 7 000 €.
- De dire que la dépense est inscrite à l'article 6574 du Budget Commune.

VOTE : Après en avoir délibéré par 17 voix pour et 1 personne n'ayant pas pris part au vote (M. BOUNNEAU-LAVEDAN Pascal), la délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Secrétaire de séance,



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à MAUBOURGUET
Le Maire,

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

ID : 065-216503045-20230330-DE_2023_21-DE

S'LOW



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

ID : 065-216503045-20230330-DE_2023_25-DE



Séance du 30/03/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 14

Nombre de suffrages : 18

Date de convocation

24/03/2023

Date d'affichage

24/03/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. NADAL Jean.

Etaient présents :

Mme BARADAT Mireille, Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille, Mme BOUDA Mériem, M. BOUNNEAU-LAVEDAN Pascal, Mme CARCHAN Isabelle, M. DOUSSAU Sylvain, Mme DUBERTRAND Sylvie, M. GUERRA Henri, Mme LAFOURCADE Elisabeth, M. LASSALLE Jean-Louis, M. MENJOULOU Yves, M. MOUSSAOUI Mohamed, M. NADAL Jean, M. RENON Pierre

Procurator(s) :

Mme LE NOAC'H Cathy donne pouvoir à Mme CARCHAN Isabelle, Mme TOUZANNE Valérie donne pouvoir à M. MENJOULOU Yves, M. MANHES Pierre donne pouvoir à Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille, Mme DUBERTRAND Christine donne pouvoir à Mme BARADAT Mireille

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme DUBERTRAND Christine, M. LAMOTHE Patrick, Mme LE NOAC'H Cathy, M. MANHES Pierre, Mme TOUZANNE Valérie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille

Numéro interne de l'acte : DE_2023_25

Objet : Demande de subvention - Amendes de police

Les amendes de police relatives à la circulation routière prélevées sur les recettes de l'Etat sont réparties par le Conseil Départemental au bénéfice des communes de moins de 10 000 habitants, en vue de financer des opérations destinées à améliorer la sécurité et les conditions de circulation des points singuliers du réseau routier (loi n°82-213 du 2 mars 1982).

Dans le cadre du fonds de répartition du produit des amendes de police en matière de circulation routière, le Département des Hautes-Pyrénées participe au financement d'opérations liées à la circulation et à la sécurité routière.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention au titre des amendes de police pour l'année 2023, selon le plan de financement suivant :

DÉPENSES HT		RECETTES HT	
Panneaux de signalisation €	4 160.00	Département des Hautes-Pyrénées (30%)	4 245.00 €
Marquage au sol	4 160.00 €	Autofinancement (70%)	9 905.00 €
Ralentisseur €	5 830.00		
TOTAL :	14 150.00 €	TOTAL :	14 150.00 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal,

- **De l'autorise** à solliciter une subvention au titre des amendes de police selon le plan de financement ci-avant.
- **De dire** que les crédits en dépenses sont inscrits au budget 2023
- **De l'autoriser** à signer tout document afférent à ce dossier.

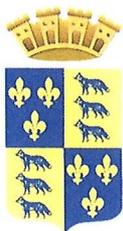
VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à MAUBOURGUET
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,



Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le 
ID : 065-216503045-20230330-DE_2023_25-DE



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

ID : 065-216503045-20230330-DE_2023_08-DE

S²LOW

Séance du 30/03/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 14

Nombre de suffrages : 18

Date de convocation

24/03/2023

Date d'affichage

24/03/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. NADAL Jean.

Étaient présents :

Mme BARADAT Mireille, Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille, Mme BOUDA Mériem, M. BOUNNEAU-LAVEDAN Pascal, Mme CARCHAN Isabelle, M. DOUSSAU Sylvain, Mme DUBERTRAND Sylvie, M. GUERRA Henri, Mme LAFOURCADE Elisabeth, M. LASSALLE Jean-Louis, M. MENJOULOU Yves, M. MOUSSAOUI Mohamed, M. NADAL Jean, M. RENON Pierre

Procuration(s) :

Mme LE NOAC'H Cathy donne pouvoir à Mme CARCHAN Isabelle, Mme TOUZANNE Valérie donne pouvoir à M. MENJOULOU Yves, M. MANHES Pierre donne pouvoir à Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille, Mme DUBERTRAND Christine donne pouvoir à Mme BARADAT Mireille

Étai(ent) absent(s) :

Étai(ent) excusé(s) :

Mme DUBERTRAND Christine, M. LAMOTHE Patrick, Mme LE NOAC'H Cathy, M. MANHES Pierre, Mme TOUZANNE Valérie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille

Numéro interne de l'acte : DE_2023_08

Objet : Compte de gestion Eau - Assainissement 2022

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'acter :

- Que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, pour le Budget Eau/Assainissement, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à MAUBOURGUET
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,



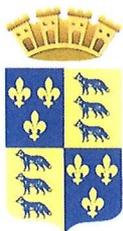
Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

ID : 065-216503045-20230330-DE_2023_08-DE

The logo for S2LO, consisting of the letters 'S2LO' in a stylized, blue, sans-serif font with a small graphic element to the right.



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

ID : 065-216503045-20230330-DE_2023_09-DE



Séance du 30/03/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 14

Nombre de suffrages : 18

Date de convocation

24/03/2023

Date d'affichage

24/03/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. NADAL Jean.

Etaient présents :

Mme BARADAT Mireille, Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille, Mme BOUDA Mériem, M. BOUNNEAU-LAVEDAN Pascal, Mme CARCHAN Isabelle, M. DOUSSAU Sylvain, Mme DUBERTRAND Sylvie, M. GUERRA Henri, Mme LAFOURCADE Elisabeth, M. LASSALLE Jean-Louis, M. MENJOULOU Yves, M. MOUSSAOUI Mohamed, M. NADAL Jean, M. RENON Pierre

Procuration(s) :

Mme LE NOAC'H Cathy donne pouvoir à Mme CARCHAN Isabelle, Mme TOUZANNE Valérie donne pouvoir à M. MENJOULOU Yves, M. MANHES Pierre donne pouvoir à Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille, Mme DUBERTRAND Christine donne pouvoir à Mme BARADAT Mireille

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme DUBERTRAND Christine, M. LAMOTHE Patrick, Mme LE NOAC'H Cathy, M. MANHES Pierre, Mme TOUZANNE Valérie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille

Numéro interne de l'acte : DE_2023_09

Objet : Compte de Gestion - Budget de la commune 2022

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'acter :

- Que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, pour le Budget Commune, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à MAUBOURGUET
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,



Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

ID : 065-216503045-20230330-DE_2023_09-DE





MAUBOURGUET

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

ID : 065-216503045-20230330-DE_2023_10-DE



Séance du 30/03/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 14

Nombre de suffrages : 17

Date de convocation

24/03/2023

Date d'affichage

24/03/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. NADAL Jean.

Etaient présents :

Mme BARADAT Mireille, Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille, Mme BOUDA Mériem, M. BOUNNEAU-LAVEDAN Pascal, Mme CARCHAN Isabelle, M. DOUSSAU Sylvain, Mme DUBERTRAND Sylvie, M. GUERRA Henri, Mme LAFOURCADE Elisabeth, M. LASSALLE Jean-Louis, M. MENJOULOU Yves, M. MOUSSAOUI Mohamed, M. NADAL Jean, M. RENON Pierre

Procurator(s) :

Mme LE NOAC'H Cathy donne pouvoir à Mme CARCHAN Isabelle, Mme TOUZANNE Valérie donne pouvoir à M. MENJOULOU Yves, M. MANHES Pierre donne pouvoir à Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille, Mme DUBERTRAND Christine donne pouvoir à Mme BARADAT Mireille

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme DUBERTRAND Christine, M. LAMOTHE Patrick, Mme LE NOAC'H Cathy, M. MANHES Pierre, Mme TOUZANNE Valérie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille

Numéro interne de l'acte : DE_2023_10

Objet : Compte administratif Eau - Assainissement 2022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur l'Adjoint aux Finances délibérant sur le Compte Administratif du Budget Eau/Assainissement de l'exercice 2022 dressé par Monsieur le Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Investissement

Dépenses

Prévu :

1 389 085,41

Réalisé :

1 075 999,51

Reste à réaliser :

33 905,00

Recettes	Prévu :	1 389 085,41
	Réalisé :	375 714,24
	Reste à réaliser :	534 765,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	663 746,85
	Réalisé :	533 097,26
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	663 746,85
	Réalisé :	533 097,26
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-700 285,27
Fonctionnement :	0,00
Résultat global :	-700 285,27

Monsieur l'Adjoint aux Finances demande aux membres du Conseil Municipal de voter le Compte Administratif du Budget Eau/Assainissement 2022 ci-avant et d'arrêter ainsi les comptes.

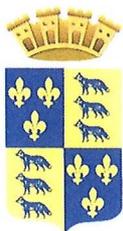
VOTE : Hors la présence de Monsieur le Maire, adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à MAUBOURGUET
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,



Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le 
ID : 065-216503045-20230330-DE_2023_10-DE



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

ID : 065-216503045-20230330-DE_2023_11-DE



Séance du 30/03/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 14

Nombre de suffrages : 17

Date de convocation

24/03/2023

Date d'affichage

24/03/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. NADAL Jean.

Étaient présents :

Mme BARADAT Mireille, Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille, Mme BOUDA Mériem, M. BOUNNEAU-LAVEDAN Pascal, Mme CARCHAN Isabelle, M. DOUSSAU Sylvain, Mme DUBERTRAND Sylvie, M. GUERRA Henri, Mme LAFOURCADE Elisabeth, M. LASSALLE Jean-Louis, M. MENJOULOU Yves, M. MOUSSAOUI Mohamed, M. NADAL Jean, M. RENON Pierre

Procuration(s) :

Mme LE NOAC'H Cathy donne pouvoir à Mme CARCHAN Isabelle, Mme TOUZANNE Valérie donne pouvoir à M. MENJOULOU Yves, M. MANHES Pierre donne pouvoir à Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille, Mme DUBERTRAND Christine donne pouvoir à Mme BARADAT Mireille

Étai(ent) absent(s) :

Étai(ent) excusé(s) :

Mme DUBERTRAND Christine, M. LAMOTHE Patrick, Mme LE NOAC'H Cathy, M. MANHES Pierre, Mme TOUZANNE Valérie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille

Numéro interne de l'acte : DE_2023_11

Objet : Compte administratif Commune 2022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur l'Adjoint aux Finances délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2022 du Budget Principal dressé par Monsieur le Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Investissement

Dépenses

Prévu :

4 087 467,29

Réalisé :

2 145 534,88

Reste à réaliser :

770 117,54

Recettes	Prévu :	4 087 467,29
	Réalisé :	2 042 773,07
	Reste à réaliser :	62 842,97

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	4 728 051,53
	Réalisé :	2 412 697,99
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	4 728 051,53
	Réalisé :	4 937 022,66
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-102 761,81
Fonctionnement :	2 524 324,67
Résultat global :	2 421 562,86

Monsieur l'Adjoint aux Finances demande aux membres du Conseil Municipal de voter le Compte Administratif du Budget Commune 2022 ci-avant et d'arrêter ainsi les comptes.

VOTE : Hors la présence de Monsieur le Maire, adoptée à l'unanimité.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à MAUBOURGUET
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,



Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le 
ID : 065-216503045-20230330-DE_2023_11-DE